

du 18/10/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	9

L'an deux mille onze et le dix huit octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Fonds de concours octroyé
au Syndicat Bès Truyère

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Urbain VIGIER

Absents :

Procuration : Mr Jacques THIOT à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'attribuer un fond de concours au Syndicat Bès-Truyère pour la réalisation de l'étude de zonage qui a été réalisée.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2011

**Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
18/10/2011
Le Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte d'octroyer un fonds de concours au Syndicat Bès-Truyère pour un montant de 209.77 € concernant l'étude de zonage.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 18/10/2011**

**et publication ou
notification
le 18/10/2011**